



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-97309>

Département(s) de publication : **57, 55**

Annonce n° **26-97309**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : PFC Est

Forme juridique de l'acheteur : Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Défense

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge au profit des unités ou formations bénéficiaires soutenues par le GSC de METZ-VERDUN

Description : Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge au profit des unités ou formations bénéficiaires soutenues par le GSC de METZ-VERDUN

Identifiant de la procédure : 4d89f1d8-e667-49b3-96c0-8efc2f88b066

Identifiant interne : DAF_2025_000350

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90911000 Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

2.1.2 Lieu d'exécution

N'importe où dans l'Espace économique européen

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,130,148.72 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le DCE est téléchargeable sur le site <https://www.marchespublics.gouv.fr>. La transmission des plis électroniques est obligatoire, elle s'effectue à partir de ce site. Les critères et les sous-critères d'attribution ainsi que la méthode de notation sont indiqués dans les articles 6.2.1 et 6.2.2 du Règlement de Consultation. Référence dossier : DAF_2025_000350. L'accord-cadre est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumis aux art. L.2124-2, R.2161-2 et suivants du code de la commande publique (CCP). Il entre dans la catégorie des marchés de fournitures (/services). Il est passé sous la forme d'un accord-cadre* mono-attributaire** par lot. Il est exécuté par bons de commande***, avec maximum et soumis aux art. L.2125-1, R.2162-1 et suivants et R.2162-13 et suivants du CCP.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 4

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 4

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge au profit du GSC DE METZ-VERDUN pour les sites de METZ, MONTIGNY LES METZ, MOULINS LES METZ et WOIPPY

Description : Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90911000 Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : METZ, MONTIGNY LES METZ, MOULINS LES METZ, WOIPPY

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/04/2027

Durée : 48 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Renouvellement par tacite reconduction

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,554,153.44 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 130,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre sera reconduit par période de 12 (douze) mois sans pouvoir excéder 48 (quarante-huit) mois. Le marché est conclu sans minimum et avec un maximum annuel de 130 000,00 euros HT. Dans le cadre d'une exécution inférieure à un an, les montants seront calculés prorata temporis. La date de début indiquée ci-dessus est renseignée à titre indicatif. La valeur estimée de l'accord-cadre renseignée à la section "Résultat" du présent avis correspond au montant du marché qui a été calculé sur la base d'une simulation de commande pour une durée totale du marché de 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère prix

Description : Le critère PRIX sera jugé en attribuant une note sur 20 : la note maximale sera attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière sera réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le montant total annuel des prestations programmées, auxquelles seront ajoutées des prestations à la demande à partir des éléments figurant en ANNEXE 3 au présent RC. La note du critère PRIX est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 50%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Le critère VALEUR TECHNIQUE sera jugé en attribuant une note sur 20 à partir des éléments fournis dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement) et dans l'annexe relative aux volumes horaires annuels dans le périmètre des prestations programmées et/ou à la demande habituelle selon le LOT visé (ANNEXE 4 à l'Acte d'Engagement). Le critère VALEUR TECHNIQUE comprend 3 sous-critères notés chacun sur 20. Ils sont énoncés comme suit : a) Sous-critère 1 Evaluation de l'offre technique obligatoire : portera notamment sur les exigences suivantes et dont les précisions figureront dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement) : - organisation mise en place pour répondre au besoin (noté sur 5 points) ; - système de management et contrôle de la qualité des prestations délivrées selon le type de prestation et sa fréquence (noté sur 6 points) ; - reporting et communication avec le GSC ou le Cercle (noté sur 9 points). b) Sous-critère 2 Volume horaire annuel du personnel oeuvrant : sur la base du volume horaire des personnels oeuvrant figurant à l'ANNEXE 4 à l'Acte d'Engagement pour le périmètre des prestations programmées et/ou des prestations à la demande habituelle selon le LOT visé. c) Sous-critère 3 Taux d'encadrement SUR SITE du personnel oeuvrant par du personnel non oeuvrant : sur la base des volumes horaires d'encadrement figurant à l'ANNEXE 4 à l'Acte d'Engagement pour le périmètre des prestations programmées et/ou des prestations à la demande habituelle selon le LOT visé. (*) (*) L'ensemble des prestations définies au CCTP doit être effectué par un nombre suffisant d'agents permanents de propreté d'agents strictement réservé à l'encadrement, permettant de réaliser les tâches nécessaires à l'atteinte de ce résultat. La moyenne des 3 notes obtenues pour chaque sous-critère correspond à la note finale non pondérée du critère VALEUR TECHNIQUE. Cette note sur 20 du critère VALEUR TECHNIQUE est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 30%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère socio-responsabilité

Description : Le critère SOCIO-RESPONSABILITÉ sera jugé en attribuant une note sur 20 sur la base des informations fournies dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement). L'évaluation de ce critère portera notamment sur les exigences suivantes : - la qualité de l'action d'insertion au profit des agents en insertion (noté sur 7 points) ; - les conditions de travail des agents en charge du marché (noté sur 3 points) ; - les actions mises en oeuvre et moyens mis en place pour renforcer la performance sociale (noté sur 10 points). La note sur 20 du critère SOCIO-RESPONSABILITÉ est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 10%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère environnemental

Description : Le critère ENVIRONNEMENTAL sera jugé en attribuant une note sur 20 sur la base des informations fournies dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement). L'évaluation de ce critère portera notamment sur les exigences suivantes : - respect des consignes de tri dans la structure – prestation économe en eau et énergie (5 points) ; - respect des exigences de l'Ecolabel européen ou équivalent (6 points) ; - mise en oeuvre d'un système de management environnemental (4 points) ; - utilisation de matériels et de produits de qualité écologique (5 points). La note sur 20 du critère ENVIRONNEMENTAL est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 10%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 10/11/2026

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/11/2026 à 15:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Ressources propres de l'État : ministère des Armées et des anciens combattants. Le titulaire de l'accord-cadre est payé par virement au compte bancaire ou postal indiqué dans l'acte d'engagement. Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'admission définitive de la prestation ou de la date de

réception de la facture dans le système d'échange CHORUS, si celle-ci est postérieure. Si du fait du titulaire, il ne peut être procédé aux opérations de paiement, le délai est suspendu pour une durée égale au retard qui en est résulté.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.4211 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours. Référé contractuel (article L.55113 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat). Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché. Recours indemnitaire (article R.4211 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Organisation qui reçoit les demandes de participation : PFC Est

Organisation qui traite les offres : PFC Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Nettoyage des locaux, tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge au profit du GSC DE METZ-VERDUN pour les sites de THIONVILLE, HETTANGE GRANDE

Description : Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90911000 Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : THIONVILLE, HETTANGE GRANDE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/04/2027

Durée : 48 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Renouvellement par tacite reconduction

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,087,186.72 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 65,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre sera reconduit par période de 12 (douze) mois sans pouvoir excéder 48 (quarante-huit) mois. Le marché est conclu sans minimum et avec un maximum annuel de 65 000,00 euros HT. Dans le cadre d'une exécution inférieure à un an, les montants seront calculés prorata temporis. La date de début indiquée ci-dessus est renseignée à titre indicatif. La valeur estimée de l'accord-cadre renseignée à la section "Résultat" du présent avis correspond au montant du marché qui a été calculé sur la base d'une simulation de commande pour une durée totale du marché de 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère prix

Description : Le critère PRIX sera jugé en attribuant une note sur 20 : la note maximale sera attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière sera réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le montant total annuel des prestations programmées, auxquelles seront ajoutées des prestations à la demande à partir des éléments figurant en ANNEXE 3 au présent RC. La note du critère PRIX est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 50%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur Technique

Description : Le critère VALEUR TECHNIQUE sera jugé en attribuant une note sur 20 à partir des éléments fournis dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement) et dans l'annexe relative aux volumes horaires annuels dans le périmètre des prestations programmées et/ou à la demande habituelle selon le LOT visé (ANNEXE 4 à l'Acte d'Engagement). Le critère VALEUR TECHNIQUE comprend 3 sous-critères notés chacun sur 20. Ils sont énoncés comme suit : a) Sous-critère 1 Evaluation de l'offre technique obligatoire : portera notamment sur les exigences suivantes et dont les précisions figureront dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement) : - organisation mise en place pour répondre au besoin (noté sur 5 points) ; - système de management et contrôle de la qualité des prestations délivrées selon le type de prestation et sa fréquence (noté sur 6 points) ; - reporting et communication avec le GSC ou le Cercle (noté sur 9 points). b) Sous-critère 2 Volume horaire annuel du personnel oeuvrant : sur la base du volume horaire des personnels oeuvrant figurant à l'ANNEXE 4 à l'Acte d'Engagement pour le périmètre des prestations programmées et/ou des prestations à la demande habituelle selon le LOT visé. c) Sous-critère 3 Taux d'encadrement SUR SITE du personnel oeuvrant par du personnel non oeuvrant : sur la base des volumes horaires d'encadrement figurant à l'ANNEXE 4 à l'Acte d'Engagement pour le périmètre des prestations programmées et/ou des prestations à la demande habituelle selon le LOT visé. (*) (*) L'ensemble des prestations définies au CCTP doit être effectué par un nombre suffisant d'agents permanents de propreté d'agents strictement réservé à l'encadrement, permettant de réaliser les tâches nécessaires à l'atteinte de ce résultat. La moyenne des 3 notes obtenues pour chaque sous-critère correspond à la note finale non pondérée du critère VALEUR TECHNIQUE. Cette note sur 20 du critère VALEUR TECHNIQUE est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 30%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère socio-responsabilité

Description : Le critère SOCIO-RESPONSABILITÉ sera jugé en attribuant une note sur 20 sur la base des informations fournies dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement). L'évaluation de ce critère portera notamment sur les exigences suivantes : - la qualité de l'action d'insertion au profit des agents en insertion (noté sur 7 points) ; - les conditions de travail des agents en charge du marché (noté sur 3 points) ; - les actions mises en oeuvre et moyens mis en place pour renforcer la performance sociale (noté sur 10 points). La note sur 20 du critère SOCIO-RESPONSABILITÉ est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 10%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère environnemental

Description : Le critère ENVIRONNEMENTAL sera jugé en attribuant une note sur 20 sur la base des informations fournies dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement). L'évaluation de ce critère portera notamment sur les exigences suivantes : - respect des consignes de tri dans la structure – prestation économe en eau et énergie (5 points) ; - respect des exigences de l'Ecolabel européen ou équivalent (6 points) ; - mise en oeuvre d'un système de management environnemental (4 points) ; - utilisation de matériels et de produits de qualité écologique (5 points). La note sur 20 du critère ENVIRONNEMENTAL est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 10%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/11/2026 à 15:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Ressources propres de l'État : ministère des Armées et des anciens combattants. Le titulaire de l'accord-cadre est payé par virement au

compte bancaire ou postal indiqué dans l'acte d'engagement. Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'admission définitive de la prestation ou de la date de réception de la facture dans le système d'échange CHORUS, si celle-ci est postérieure. Si du fait du titulaire, il ne peut être procédé aux opérations de paiement, le délai est suspendu pour une durée égale au retard qui en est résulté.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.4211 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours. Référé contractuel (article L.55113 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat). Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché. Recours indemnitaire (article R.4211 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Organisation qui reçoit les demandes de participation : PFC Est

Organisation qui traite les offres : PFC Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Nettoyage des locaux, tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge au profit du GSC DE METZ-VERDUN pour les sites de VERDUN, THIERVILLE SUR MEUSE, ROUVRES EN WOEVRE, ETAIN et BAR LE DUC

Description : Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90911000 Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : VERDUN/ETAIN/BAR LE DUC

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/04/2027

Durée : 48 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Renouvellement par tacite reconduction

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 849,336.88 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 187,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre sera reconduit par période de 12 (douze) mois sans pouvoir excéder 48 (quarante-huit) mois. Le marché est conclu sans minimum et avec un maximum annuel de 187 000,00 euros HT. Dans le cadre d'une exécution inférieure à un an, les montants seront calculés prorata temporis. La date de début indiquée ci-dessus est renseignée à titre indicatif. La valeur estimée de l'accord-cadre renseignée à la section "Résultat" du présent avis correspond au montant du marché qui a été calculé sur la base d'une simulation de commande pour une durée totale du marché de 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère prix

Description : Le critère PRIX sera jugé en attribuant une note sur 20 : la note maximale sera attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière sera réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le

montant total annuel des prestations programmées, auxquelles seront ajoutées des prestations à la demande à partir des éléments figurant en ANNEXE 3 au présent RC. La note du critère PRIX est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 50%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Le critère VALEUR TECHNIQUE sera jugé en attribuant une note sur 20 à partir des éléments fournis dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement) et dans l'annexe relative aux volumes horaires annuels dans le périmètre des prestations programmées et/ou à la demande habituelle selon le LOT visé (ANNEXE 4 à l'Acte d'Engagement). Le critère VALEUR TECHNIQUE comprend 3 sous-critères notés chacun sur 20. Cette note sur 20 du critère VALEUR TECHNIQUE est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 30%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère socio-responsabilité

Description : Le critère SOCIO-RESPONSABILITÉ sera jugé en attribuant une note sur 20 sur la base des informations fournies dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement). L'évaluation de ce critère portera notamment sur les exigences suivantes : - la qualité de l'action d'insertion au profit des agents en insertion (noté sur 7 points) ; - les conditions de travail des agents en charge du marché (noté sur 3 points) ; - les actions mises en oeuvre et moyens mis en place pour renforcer la performance sociale (noté sur 10 points). La note sur 20 du critère SOCIO-RESPONSABILITÉ est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 10%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère environnemental

Description : Le critère ENVIRONNEMENTAL sera jugé en attribuant une note sur 20 sur la base des informations fournies dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement). L'évaluation de ce critère portera notamment sur les exigences suivantes : - respect des consignes de tri dans la structure – prestation économe en eau et énergie (5 points) ; - respect des exigences de l'Ecolabel européen ou équivalent (6 points) ; - mise en oeuvre d'un système de

management environnemental (4 points) ; - utilisation de matériels et de produits de qualité écologique (5 points). La note sur 20 du critère ENVIRONNEMENTAL est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 10%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 12/11/2026

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/11/2026 à 15:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Ressources propres de l'État : ministère des Armées et des anciens combattants. Le titulaire de l'accord-cadre est payé par virement au compte bancaire ou postal indiqué dans l'acte d'engagement. Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'admission définitive de la prestation ou de la date de réception de la facture dans le système d'échange CHORUS, si celle-ci est postérieure. Si du fait du titulaire, il ne peut être procédé aux opérations de paiement, le délai est suspendu pour une durée égale au retard qui en est résulté.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécoeurs citoyens" accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.4211 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours. Référé contractuel (article L.55113 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat). Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché. Recours indemnitaire (article R.4211 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Organisation qui reçoit les demandes de participation : PFC Est

Organisation qui traite les offres : PFC Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge au profit du GSC DE METZ-VERDUN pour le cercle de ST ARNOUL à METZ

Description : Nettoyage des locaux tertiaires, d'hébergement, d'hôtellerie, de plonge et prestation de plonge

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90911000 Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : ST ARNOUL METZ

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/04/2027

Durée : 48 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Renouvellement par tacite reconduction

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 849,336.88 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 145,833.33 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre sera reconduit par période de 12 (douze) mois sans pouvoir excéder 48 (quarante-huit) mois. Le marché est conclu sans minimum et avec un maximum annuel de 145 833,33 euros HT. Dans le cadre d'une exécution inférieure à un an, les montants seront calculés prorata temporis. La date de début indiquée ci-dessus est renseignée à titre indicatif. La valeur estimée de l'accord-cadre renseignée à la section "Résultat" du présent avis correspond au montant du marché qui a été calculé sur la base d'une simulation de commande pour une durée totale du marché de 48 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère prix

Description : Le critère PRIX sera jugé en attribuant une note sur 20 : la note maximale sera attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière sera réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le montant total annuel des prestations programmées, auxquelles seront ajoutées des prestations à la demande à partir des éléments figurant en ANNEXE 3 au présent RC. La note du critère PRIX est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 50%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Le critère VALEUR TECHNIQUE sera jugé en attribuant une note sur 20 à partir des éléments fournis dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement) et dans l'annexe relative aux volumes horaires annuels dans le périmètre des prestations programmées et/ou à la demande habituelle selon le LOT visé (ANNEXE 4 à l'Acte d'Engagement). Le critère VALEUR TECHNIQUE comprend 3 sous-critères notés chacun sur 20. Cette note sur 20 du critère VALEUR TECHNIQUE est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 30%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère socio-responsabilité

Description : Le critère SOCIO-RESPONSABILITÉ sera jugé en attribuant une note sur 20 sur la base des informations fournies dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement). L'évaluation de ce critère portera notamment sur les exigences suivantes : - la qualité de l'action d'insertion au profit des agents en insertion (noté sur 7 points) ; - les conditions de travail des agents en charge du marché (noté sur 3 points) ; - les actions mises en oeuvre et moyens mis en place pour renforcer la performance sociale (noté sur 10 points). La note sur 20 du critère SOCIO-RESPONSABILITÉ est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 10%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère environnemental

Description : Le critère ENVIRONNEMENTAL sera jugé en attribuant une note sur 20 sur la base des informations fournies dans le mémoire technique (ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement). L'évaluation de ce critère portera notamment sur les exigences suivantes : - respect des consignes de tri dans la structure – prestation économe en eau et énergie (5 points) ; - respect des exigences de l'Ecolabel européen ou équivalent (6 points) ; - mise en oeuvre d'un système de management environnemental (4 points) ; - utilisation de matériels et de produits de qualité écologique (5 points). La note sur 20 du critère ENVIRONNEMENTAL est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération fixé à 10%.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 12/11/2026

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/11/2026 à 15:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Ressources propres de l'État : ministère des Armées et des anciens combattants. Le titulaire de l'accord-cadre est payé par virement au compte bancaire ou postal indiqué dans l'acte d'engagement. Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'admission définitive de la prestation ou de la date de réception de la facture dans le système d'échange CHORUS, si celle-ci est postérieure. Si du fait du titulaire, il ne peut être procédé aux opérations de paiement, le délai est suspendu pour une durée égale au retard qui en est résulté.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.4211 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de

la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours. Référé contractuel (article L.55113 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat). Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché. Recours indemnitaire (article R.4211 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Organisation qui reçoit les demandes de participation : PFC Est

Organisation qui traite les offres : PFC Est

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : PFC Est

Numéro d'enregistrement : 13001535700010

Adresse postale : 10 rue d'Asfeld DIVISION ACHATS PUBLICS

Ville : METZ CEDEX 1

Code postal : 57044

Subdivision pays (NUTS) : Moselle (FRF33)

Pays : France

Point de contact : Ornella WEISSGERBER

Adresse électronique : pfc-est-bachats.resp.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone : 03 87 15 51 60

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Numéro d'enregistrement : 175400050000019

Adresse postale : 5 Place de la Carrière Case Officielle 20038 GREFFE

Ville : NANCY CEDEX

Code postal : 54036

Subdivision pays (NUTS) : Moselle (FRF33)

Pays : France

Point de contact : GREFFE

Adresse électronique : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Téléphone : +33 3 83 17 43 43

Adresse internet : <https://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 63956aa2-ee2a-440e-ba79-7f7624d28e33 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 08/10/2026 à 10:47

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/10/2026